

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 25 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

Présents : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – ANDRÉ – LEDOUX – LAHITTE – MANNAPIN – DEJEAN-TRONQUET – CARRASCO – PAPILLON – PORNON – MARCHAND

Absent (s) (es) : Mmes GRUYÈRE – FERREIRA – Mrs PARIS – NEUSCHWANDER – WARUSFEL

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Mme BROUILLARD – Mrs DROUIN – DE KERPEL

Pouvoirs : Mme BROUILLARD à Mme ANDRÉ
M. DROUIN à M. LE MOUËL
M. DE KERPEL à M. LAFOREST

M. LAHITTE a été nommé *secrétaire de séance*

Délibération N° 14 / 2025 : PERSONNEL COMMUNAL : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.) – AVENANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE SE RÉFÉRER** à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2018 pour les modalités d'application du R.I.F.S.E.E.P. à ces cadres d'emplois.
- ✓ **D'ACCEPTER** la nouvelle répartition des montants plafonds de l'I.F.S.E. et du C.I.A. pour les cadres d'emplois cités ci-dessus. Pour l'application des montants plafonds de l'I.F.S.E. et du C.I.A. pour la catégorie A, il faut se référer à la délibération datée du 12 décembre 2018.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par l'agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.
- ✓ **D'INSCRIRE** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Délibération N° 15 / 2025 : EMPRUNTS 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE RETENIR** la proposition de financement du Crédit Agricole.
- ✓ **DE RETENIR** la durée d'amortissement de 12 ans.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions du prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds. Il est habilité à procéder ultérieurement, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- ✓ **DE PRENDRE** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget primitif les sommes nécessaires au

remboursement des échéances.

✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 16 / 2025 : A.D.T.O. : RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'AVOIR** pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'Aménagement de l'Oise – Assistance Départementale des Territoires de l'Oise (A.D.T.O.).
- ✓ **D'AVOIR** pris connaissance de la réponse de la S.P.L. au dit rapport.
- ✓ **DE PRENDRE** acte du rapport définitif et de la réponse annexée, ainsi que des débats qui ont suivis.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait le samedi 28 juin 2025

Le Maire,
Guy LAFOREST

